

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
<b>CANTON DE MALZEVILLE</b>
<b>COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE</b>

## COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

\*\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en  
Exercice : 09  
Présents : 08  
Votants : 09

Date de convocation :  
25/02/2021

Date d'envoi en Préfecture :  
04/03/2021

Date d'affichage :  
04/03/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 3 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 25 février, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

**Etaient présents** : M. Mickaël MEVELLEC, Mme Sophie BONNEAU, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. Denis DEVENEY, , M. Patrick FIORLETTA, M. René BATTISTIN, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER

**Etaient absents** : Monsieur Christian PIEDALLU

**Pouvoirs** : Monsieur Christian PIEDALLU à Sophie BONNEAU

Invités : Monsieur Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain et Madame Prescyllia GILLET, secrétaire de mairie.

Les membres du Conseil ont choisi pour secrétaire de séance Mme Prescyllia GILLET.

#### **D-08/2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Compte de Gestion pour l'année 2020, dressé par Mme Cécile PICHARD, Trésorière Principal, est conforme au Compte Administratif 2020 de la commune. Il n'appelle ni réserve, ni observation de la part des membres du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Compte de Gestion 2020

#### **D-09/2021 – PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Avant que le Conseil Municipal ne prenne connaissance et ne se prononce sur le présent point, M. Mickaël MEVELLEC, Maire, quitte la salle du conseil. La présidence est momentanément assurée par Madame Sophie BONNEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Il est donné lecture des résultats du Compte Administratif 2020 qui s'établit en balance, ainsi qu'il suit, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Totalisation des réalisations	Solde d'exécution N - 1	Total Cumulé
• <b>DEPENSES :</b>	184 067.38 €		184 067.38 €
• <b>RECETTES :</b>	214 685.21 €	299 154.39 €	513 839.59 €
• <b>Résultat de l'exercice (exc.) :</b>	30 617.83 €		
<b>RESULTAT :</b>			
◦ <b>Excédent de clôture (exercice résultats cumulés N + N-1) :</b>			329 772.21 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>Totalisation des réalisations</b>	<b>Solde d'exécution N – 1</b>	<b>Total Cumulé</b>
• <b>DEPENSES :</b>	54 458.93 €		54 458.93 €
• <b>RECETTES :</b>	97 006.62 €	17 240.70 €	114 247.32 €
• <b>Résultat de l'exercice :</b>	42 547.69 €		
<b>RESULTAT :</b>			
◦ <b>Excédent de clôture : (exercice résultats cumulés N + N-1) :</b>			59 788.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2020.

#### **D-10/2021 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2020, et après avoir constaté le résultat de clôture, il appartient au Conseil Municipal en application des dispositions de l'articles L. 2311 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à son affectation.

Ce résultat est rappelé ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
• Reprise du résultat de l'exercice N – 1 (2019 = excédent)	299 154.39 €
• Résultat de l'exercice N 2020 (= excédent) :	30 617.83 €
Excédent de fonctionnement :	329 772.21 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
• Reprise du résultat de l'exercice N – 1 (2019 = excédent)	17 240.70 €
• Résultat de l'exercice N 2020 (= excédent) :	42 547.69 €
Excédent d'investissement :	59 788.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat au Budget Primitif 2021 de la manière suivante :

<b>Article 002</b>	• Excédent de fonctionnement	329 772.21 €
<b>Article 001</b>	• Excédent d'investissement	59 788.39 €

Après délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 développée ci-dessus.

#### **D-11/2021 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE L'USOIR COMMUNAL AU 23 RUE SOPHIE DE BAR**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une Maison d'Assistantes Maternelles ouvrira lors du 1<sup>er</sup> semestre 2021. De ce fait, l'usoir communal situé au 23bis Rue Sophie de Bar doit être sécurisé et aménagé pour les futurs usagers de cet équipement.

De ce fait, la commission travaux a demandé plusieurs devis pour réaliser ces travaux.

Les entreprises « ETR BLAISIN », « EUROVIA » et « BONINI » ont été sollicitées pour nous adresser un devis correspondant aux travaux demandés.

ETR BLAISIN	7 216.60 € H.T.
EUROVIA :	13 219.14 € H.T.
BONINI :	12 956.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, décide, avec une abstention et 8 voix pour, de choisir l'entreprise ETR BLAISIN pour la réalisation des travaux de l'usoir communal au 23 Rue Sophie de Bar. Ceux-ci seront réalisés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

### **D-12/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX, DU CIMETIERE ET DE LA VEGETALISATION DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Régional Grand Est propose aux communes de moins de 500 habitants une aide aux travaux d'embellissement de leur village, avec pour objectif la relance de l'économie locale, dans le cadre du dispositif « Relance rurale ».

La fourniture des produits et la réalisation des travaux devront donc être faites obligatoirement auprès d'entreprises régionales. Etant donné les actions éligibles présentées par le Conseil Régional, il est proposé de financer les réalisations suivantes pour notre commune :

- Aménagement de l'espace « Aire de jeux et City Stade » (structure de jeux, gazonnement, kiosque, bancs, végétalisation, éclairage, parcours santé)
- Aménagement du cimetière (allées, végétalisation, bancs)
- Aménagement du Belvédère en haut du chemin du buis (pavage et végétalisation)
- Aménagement du sentier dit « fossé n°6 » descendant vers la voie verte (sentier, plantation et haies)
- Aménagement de la terrasse derrière la mairie (éclairage)

Au total, l'ensemble de ces travaux est estimé à 39 000 € H.T., sachant que certains devis vont être fournis et validés très prochainement.

Le dépôt du dossier est prévu mi-mars.

Le soutien financier à ce projet peut atteindre 50 % avec une aide maximum de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour l'inscription de ces projets susvisés au titre des investissements réalisables en 2021,
- autorise le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives et financières susceptibles d'assurer la concrétisation de ces opérations, et à signer tous documents y afférents,
- sollicite la subvention susceptible d'être allouée en la circonstance au Conseil Régional au titre du dispositif « Relance Rurale ».

**RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal avait délibéré en octobre dernier pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le personnel titulaire. Après un entretien avec le Centre de Gestion 54, il s'avère que le personnel contractuel a également le droit à cette prime.

Le RIFSEEP comprend deux parts qui peuvent être cumulatives mais diffèrent dans leur objet :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent et qui présente un caractère facultatif.

De ce fait, le Maire informe les conseillers que, suite à une concertation avec les Adjoints et à compter du 1<sup>er</sup> mars, l'agent technique percevra l'IFSE avec un taux à 10% (proportionnellement à son temps de travail) et l'agent d'entretien percevra l'IFSE avec un taux à 20% (proportionnellement à son temps de travail). Concernant la secrétaire de mairie, elle percevra la CIA avec un taux à 50 % à compter du 1<sup>er</sup> mars du fait de ces 6 mois d'ancienneté.

Les membres du Conseil Municipal en prennent note et approuvent ces décisions.

### **Informations diverses :**

- Courrier envoyé au Président de l'association Grange Cars suite au constat du Conseil Municipal sur l'occupation des places par l'association sur l'usoir communal devant la grange alors qu'il n'y a pas d'activité depuis plusieurs semaines dû à la crise sanitaire. Rendez-vous prévu mi-mars pour solutionner ce problème.
- Compte-rendu du Conseil Communautaire du jeudi 25 février effectué par Monsieur le Maire, notamment sur le montant des travaux pour la réalisation d'une école à Bouxières-aux-Chênes.
- Monsieur Denis DEVENEY et Mme Prescyllia GILLET seront formés par l'ADM 54 pour la gestion du cimetière le 25 mars prochain.
- Réunion de la Commission Communes des Impôts Directs le jeudi 19 mars à 14h00, en présence du receveur principal.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le dossier « Terr'Active » au printemps. Des échanges de courriers ont eu lieu en 2018 et 2019, suite auxquels des engagements ont été pris par la société située à l'entrée du village (côté Laneuvelotte) mais partiellement tenus.

- Monsieur le Maire souhaite faire le point d'ici avril/mai avec notre notaire et l'équipe municipale sur une parcelle située rue Sophie de Bar, appartenant à priori à la commune et sur laquelle un garage a été construit sans trace à ce jour d'un acte de vente.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a participé en février à une dizaine de réunions concernant l'écologie, le SIS, la Communauté de Communes, la voirie, ou encore les finances de la commune. Une réunion concernant une mutualisation potentielle entre les 6 communes (Bouxières-aux-Chênes, Amance, Laître-sous-Amance, Agincourt, Dommartin-sous-Amance, Eulmont) est prévue lundi 15 mars à 18h30.
- Le prochain Conseil Municipal où sera voté le Budget Primitif est fixé au 31 mars 2021 à 20 heures.

La séance a été clôturée à 21h15.

### ➤ Liste des délibérations :

D-08/2021 – Approbation du Compte de Gestion 2020

D-09/2021 – Présentation et approbation du Compte Administratif 2020

D-10/2021 – Affectation du résultat

D-11/2021 – Choix de l'entreprise pour les travaux de l'aménagement de l'usoir communal au 23 Rue Sophie de Bar

D-12/2021 – Demande de subvention au Conseil Régional pour l'aménagement de l'aire de jeux, du cimetière et de la végétalisation du village

➤ Signatures :

Mickaël MEVELLEC	Sophie BONNEAU	Thomas LEJEUNE	Véronique LEGAT
Patrick FIORLETTA	Christian PIEDALLU <i>Absent</i>	Denis DEVENEY	Jeanne-Marie MANONVILLER
René BATTISTIN			